

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1102

13 avril 2016

SOMMAIRE

Atlanta Renewables S.à r.l.	52850	Hakids S.A.	52856
Aurora Solar Holdco S.à r.l.	52850	Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l.	52886
BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.	52859	Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l.	52889
Bushpoint Invest	52851	ID Holdings SA	52869
Cabot NHUMO Holdings II S.à r.l.	52851	Incline B Luxco S.à r.l.	52859
Cabot NHUMO Holdings I S.à r.l.	52851	Iron Lion Events	52857
Carne Global Financial Services Luxembourg	52858	LSREF3 Datona Holdings S.à r.l.	52855
Carrefour S.A.	52858	Luxheaven Real Estate S.A.	52896
Cidron e-Com S.à r.l.	52852	Mandarin Capital Management S.A.	52852
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l.	52857	Matexi Luxembourg	52852
Cla Investissemnt	52894	Mozart One S.à r.l.	52855
CommScope Luxembourg Holdings II S.à.r.l.	52852	NRP Consulting S.A.	52853
CT COM' LUX S.à r.l.	52850	SIPL Investments S.à r.l.	52856
Elias Finance S.A.	52858	SIPL Marlow S.à r.l.	52855
Elias Finance SA SPF	52858	SIPL Partner 10 S.à r.l.	52853
Esso Luxembourg	52850	SIPL Partner 11 S.à r.l.	52853
Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France LUX Holding	52858	SIPL Partner 1 S.à r.l.	52855
European Direct Property Management S.A.	52858	SIPL Partner 2 S.à r.l.	52856
F' Créations S.à r.l.	52850	SIPL Partner 5 S.à r.l.	52854
Fiprolux S.A. - SPF	52851	SIPL Partner 6 S.à r.l.	52854
Fondation Sainte Irmine	52856	Torab Holding S.A.	52857
Galique S.A.	52883	T.P.S. Lux Trade S.A.	52854
German Gare Group S.à r.l.	52876	T.V.M. S.à r.l.	52857

Atlanta Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 187.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016060175/13.

(160021589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Aurora Solar Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 200.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016060177/13.

(160021468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

F' Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 115A, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 46.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060149/9.

(160021102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016060349/10.

(160021174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

CT COM' LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 25, rue Nic. Biever.
R.C.S. Luxembourg B 180.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060311/9.

(160020911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Cabot NHUMO Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016060251/13.

(160022058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Cabot NHUMO Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 180.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016060252/13.

(160022271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Bushpoint Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 191.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2016060247/14.

(160021356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Fiprolux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.688.

Version rectifiée

Remplacement dépôt L150222944 du 09/12/2015

Les statuts coordonnés au 30/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2016.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016060371/14.

(160021114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Cidron e-Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 164.334.

Les statuts coordonnés au 30 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016060262/11.

(160021672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

CommScope Luxembourg Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 158.166.818,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.826.

1. En date du 11 décembre 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

a. L'acceptation de la démission de Monsieur Christopher D. Wikoff de ses fonctions de gérant de catégorie A, de la Société avec effet au 15 décembre 2015;

b. Nomination de Monsieur Philip M. Armstrong Jr., né le 18 octobre 1961 à Florida, États-Unis de l'Amérique, ayant pour adresse professionnelle au 855, 45e Avenue LN NE Hickory, NC 28601-7311 Caroline du Nord, États-Unis de l'Amérique, comme gérant de catégorie A, à compter du 15 décembre 2015, pour une durée indéterminée.

2. En date du 29 Janvier 2016 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

c. L'acceptation de la démission de Madame Marija Prechtlein de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 29 janvier 2016;

d. Nomination de Madame Lara Al Raheb, née le 16 janvier 1982 à Amman, en Jordanie, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérante de catégorie B, à compter du 29 janvier 2016, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CommScope Luxembourg Holdings II S.à r.l
Sandra Del Medico
Gérante de catégorie B

Référence de publication: 2016060268/24.

(160021086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 119.240.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075997/9.

(160040426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Matexi Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075998/10.

(160040756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

SIPL Partner 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.675.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 10 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064065/16.

(160025505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Partner 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.678.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 11 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064066/16.

(160025504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

NRP Consulting S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 145.656.*Extrait de l'assemblée générale du 1^{er} février 2016*

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 1^{er} février 2016, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide de nommer Monsieur André COMPIGNE, né le 24 juillet 1948 à Rozier-en-Donzy, France et demeurant 31 Route du Corrandin à F-69630 Chaponost, France, en tant qu'administrateur et en tant que Délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur Eric Tormen, démissionnaire, ceci pour une durée indéterminée.

- L'assemblée générale décide de nommer la société FIDUS GESTION SA, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.098, et dont le siège social est sis 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de la société de droit panaméen Corporate Advisory Services S.A., ceci pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016063933/22.

(160025399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Partner 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.669.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064070/16.

(160025564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Partner 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.648.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064071/16.

(160025563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

T.P.S. Lux Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 74.783.

EXTRAIT

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2015, la Société prend acte que l'adresse de Monsieur Andréa Lazzaroni, Administrateur et délégué à la gestion journalière, est la suivante:

- 75, rue de Mülhenbach, L-2168 Luxembourg

Comme également décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2015, la Société prend acte que:

- Monsieur Andrea LAZZARONI, situé au 75, rue de Mülhenbach, L-2168, Luxembourg, est renommé en tant qu'administrateur-délégué et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Stephan CAUTE, situé au 2, Square Henri Bataille, 75016 Paris, France, est renommé en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017;

- Monsieur Christian PERSONAT, situé au 12, rue des Défenseurs de Verdun, 94130, Nogent-sur-Marne, France, est renommé en tant qu'administrateur et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017; et

- Monsieur Massimo CROCCI, situé au 5, Via San Michele, 17100 Savona, Italie, est renommé en tant qu'administrateur et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064134/22.

(160025312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Marlow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 202.846.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Marlow S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064063/16.

(160025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Partner 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.642.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064064/16.

(160025506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

LSREF3 Datona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.169.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060515/10.

(160021130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Mozart One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.871.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074844/9.

(160039375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

SIPL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 137.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.635.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064062/16.

(160025508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

SIPL Partner 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.644.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B de la Société, est désormais la suivante:

- 39, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

SIPL Partner 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016064067/16.

(160025503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Fondation Sainte Irmine, Fondation.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg G 222.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de la FONDATION SAINTE IRMINE avec effet au 24 janvier 2016.

Strassen, le 27 janvier 2016.

Reuter-Wagner Bernadette.

Référence de publication: 2016064118/10.

(160025740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Hakids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 24, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 202.348.

Résolution circulaire du conseil d'administration de Hakids S.A. du 9 février 2016

Le Conseil d'Administration prend la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accorder un pouvoir de signature individuelle à Monsieur Pierre FRIOB, domicilié 5 rue Nennig, L-2214 Luxembourg, Administrateur de Classe B, pour engager la société jusqu'à concurrence de 50.000 EUR, ce pour la durée de son mandat.

Référence de publication: 2016064124/12.

(160025753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Iron Lion Events, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 186.683.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de Iron Lion Events S.à r.l. qui s'est tenue le 1^{er} février 2016 au 14 rue de Strassen, 2555 Luxembourg:

1. que Madame Caroline van Hoorebeke, née le 29 mars 1977 à Ixelles (Belgique), résidant au 94 boulevard de la Pétrusse, 2320 Luxembourg, est révoquée en tant que gérante de la Société; et

2. que Madame Michèle Hensley, née le 18 novembre 1947 à Paris (France), résidant au 187 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg est nommée gérante de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Rutsaert Legal

Un mandataire

Référence de publication: 2016064127/18.

(160025767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

T.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.091.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

45, Route d'Arlon

L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2015.

T.V.M. SARL

Référence de publication: 2016064135/13.

(160025133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Torab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.856.

EXTRAIT

En date du 9 février 2016, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le pouvoir de signature de l'administrateur, Monsieur Per Grehag aura la teneur suivante:

- La société n'est qu'à représenter que par la signature conjointe de M. Per Grehag avec Madame Nadine Gloesener ou Monsieur Eric-Jan van de Laar.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 février 2016.

Référence de publication: 2016064144/14.

(160025367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075185/9.

(160039642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Elias Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Elias Finance SA SPF).**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 176.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2016.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2016059567/11.

(160020188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Eurofins Analyses Environnementales pour les Industriels France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 165.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2015.
Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016059581/11.

(160020273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

EDP Management S.A., European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059582/10.

(160020454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Carrefour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 44.782.

Madame Reuter-Wagner Bernadette a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 24 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062879/10.

(160024104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 118.596.

Veillez prendre note du changement d'adresse suivant:

- Mr. Justin Egan, membre du Conseil de gérance, Gérant, 2nd Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin D02 YT22, Ireland

Pour le compte de Carne Global Financial Services Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016062848/12.

(160024639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 45.835.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.287.

En date du 21 décembre 2015, l'associé unique de BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.280 a cédé la totalité des quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille deux cent vingt-cinq (45 835 225) parts sociales qu'il détenait dans BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l. à la société BOP (100 Bishopsgate) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.107.

Ainsi, BOP (100 Bishopsgate) S.à r.l., précitée, est désormais l'associé unique de BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l. et détient quarante-cinq millions huit cent trente-cinq mille deux cent vingt-cinq (45 835 225) parts sociales dans BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016062828/21.

(160024507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Incline B Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.467.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Incline B Aviation Limited Partnership, a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY 1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registry under number MC-83825,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Incline B Luxco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

1.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.2 The Registered Office may be transferred:

2.1.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 9.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 9.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.1.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 14.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Shares" and each a "Share", and Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly).

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s), subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

6. Increases and reductions of share capital.

6.1 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

6.2 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares and reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

7. Indivisibility of shares.

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

9. Management.

9.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

9.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

9.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

10. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

11. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

11.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

11.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of two Managers or in case of several classes of managers, the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

11.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 12.

12. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Board meetings.

13.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

13.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 13.5. For the avoidance of doubt, if the Board of Managers is divided between Class A Managers and Class B Managers, a Class A Manager may appoint either a Class A Manager or a Class B Manager as his/her Manager's Representative and a Class B Manager may also appoint either a Class A Manager or a Class B Manager as his/her Manager's Representative

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented, provided that if the Board of Managers is divided into Class A Managers and Class B Managers, at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority provided that if the Board of Managers is divided into Class A Managers and Class B Managers, at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers vote in favour of the resolutions.

13.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

13.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.2 Subject as provided in Articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.4 Subject as provided in Article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

14.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8

14.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

14.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 14.8.1 and the above provisions of Article 14.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 14 and 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount allocated to the share capital
Incline B Aviation Limited Partnership	20,000	USD 20,000.-
Total	20,000	USD 20,000.-

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) (which is entirely allocated to the share capital of the Company), is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Mr. Christiaan van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok (Thailand), having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class B Manager; and

Ms. Anne Boelkow, born on 28 August 1980 in Aachen (Germany), having her professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class B Manager;

2) The Company shall have its Registered Office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire, résidant at Pétange, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Incline B Aviation Limited Patnership, une société des Iles Caïmans sous forme de Limited partnership, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Iles Caïmans sous le numéro MC-83825,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme juridique et dénomination sociale. Le document constitue les statuts (les "Statuts") de Incline B Luxco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, comme modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre lieu de la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (comme défini à l'Article 9.2) si la Société est gérée par un Gérant unique au moment du transfert; ou

(b) le Conseil de Gérance (comme défini à l'Article 9.3) si la Société est gérée par un Conseil de gérance au moment du transfert; ou

2.2.2 en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en accord avec les présents Statuts - y compris l'Article 14.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg comme modifiées de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise")

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique, social ou de tout autre ordre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient, ou seraient considérés comme imminents, le Siège Social pourrait être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à un retour à la normale de la situation; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, malgré ce transfert temporaire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet social. La Société a pour objets:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à cet instant un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (que ce soit par souscription initiale, appel d'offres, achat, échange ou tout autre procédé) la totalité ou partie des titres, actions ou parts, obligations, emprunts obligataires, et tout autre titre émis ou garanti par toute personne, et tout autre actif de quelque nature qu'il soit, et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les vendre, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, entreprendre ou reprendre la totalité ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne exerçant une activité quelconque;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, et de prêter des sommes d'argent et d'accorder à toute personne des crédits assortis ou non de sûretés en fonction des cas;

3.4 de conclure des emprunts, lever des fonds et sécuriser le paiement de sommes d'argent de la façon que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) juge appropriée, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre ou instrument, perpétuel ou non, convertible ou non, en relation ou non avec la totalité ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore levé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation, fusionner, se regrouper, entreprendre une consolidation ou encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue d'un partage des profits, une communauté d'intérêts, une coopération, une société commune (joint venture), une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure un accord de garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect, et toute personne associée avec la Société dans certaines activités ou entreprises), avec ou sans que la Société y reçoive une quelconque contrepartie ou un quelconque avantage (direct ou indirect), et que ce soit par convention personnelle ou hypothèque, débit ou nantissement pesant sur tout ou partie des engagements, biens, actifs (présents et futurs) de la Société, ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, "garantie" inclut toute obligation, sous quelque forme que ce soit, de payer, de satisfaire, de fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette ou d'être plus généralement responsable de toute obligation financière ou dette à laquelle une autre personne est tenue;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété mobilière ou immobilière et tout droit ou privilège qui s'y rattache;

3.8 de vendre, louer, échanger ou disposer de toute propriété mobilière ou immobilière et/ou la totalité ou partie des entreprises de la Société, en échange d'une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant), y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que cette personne ait ou non les mêmes objet social (en tout ou en partie) que la Société; détenir des actions, obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, céder ou accorder des options, tirer profit ou encore disposer de tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 de réaliser toutes les actions envisagées en vertu de tous les paragraphes de cet Article 3 (a) où que ce soit dans le monde; (b) en tant que partie principale, agent/représentant, prestataire, trustee, administrateur ou autre; (c) par l'intermédiaire de trustees, agents/représentants, sous-traitants, ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 de prendre toutes les mesures nécessaires (y compris conclure et exécuter des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de la totalité ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui nécessiterait l'obtention d'une autorisation de faire le commerce en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu préalablement l'autorisation requise conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (USD 1.-) chacune (les "Parts Sociales" et chacune une "Part sociale", "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété en conséquence).

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel la prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est entendu qu'il peut ainsi être décidé, sans que cela soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales confèrent les mêmes droits.

6. Augmentation et réduction du capital.

6.1 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Associés adoptée en application des conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

6.2 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses propres Parts Sociales et réduire son capital social souscrit sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

7. Indivisibilité des parts sociales.

7.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

7.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient à la Société par écrit qui parmi eux doit être considéré comme leur représentant; la Société traitera ce représentant comme s'il était l'unique Associé détenteur de la Part Sociale en question, y compris en matière de vote, dividende et autres droits au paiement.

8. Cession de parts sociales.

8.1 Tant que la Société n'aura qu'un Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

8.2 Lorsque la Société a plus d'un Associé:

8.2.1 les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts du capital social aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

8.2.2 les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les $\frac{3}{4}$ des droits appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

8.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

9. Gérance.

9.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9.2 Si la Société n'a qu'un seul Gérant à un instant donné, ce Gérant sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

9.3 Si la Société a plus d'un Gérant à un instant donné, ces Gérants constitueront un conseil de gérance ("Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut, si les Associés en décident ainsi, être composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

9.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour toute cause par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

10. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société n'a qu'un Gérant, et sinon le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions réservées aux Associés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts.

11. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée envers des tiers de la manière suivante:

11.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature du Gérant Unique;

11.2 si la Société a plus d'un Gérant, la signature jointe de deux Gérants ou s'il existe plusieurs catégories de gérants, la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B;

11.3 la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir a été délégué en vertu de l'Article 12.

12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance/deux Gérants peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces représentants, la durée de leur période de représentation ainsi que toute autre condition pertinente de sa mission.

13. Réunion du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance désigne un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à la totalité ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé à ces mêmes conditions et formalités de convocation soit par écrit, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais pas une personne autre qu'un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil afin d'y assister, de délibérer, de voter, et d'accomplir toutes les fonctions du Gérant en son nom pendant cette Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à condition (et sans préjudice des quorums requis) qu'au moins deux Gérants soient physiquement présents à une Réunion du Conseil en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de

l'Article 13.5. Pour écarter tout doute, si le Conseil de Gérance est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A peut nommer un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant de Catégorie B peut également nommer un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B en tant que son Représentant du Gérant.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de Gérants est présente ou représentée, sous réserve que si le Conseil de Gérance est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple, sous réserve que si le Conseil de Gérance est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, au moins un des Gérants de Catégorie A et un des Gérants de Catégorie B votent en faveur des résolutions.

13.5 Un Gérant ou son Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par conférence téléphonique, une vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de parler entre eux tout au long de la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion, doit être prise en compte dans le quorum et être autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toute activité traitée de cette façon par les Gérants sera, pour les besoins des présents Statuts, réputée valablement et effectivement traitée durant une Réunion du Conseil, en dépit d'un nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) physiquement présents sur place inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

13.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, par un Représentant du Gérant en question) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents sous la même forme, chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

13.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

14. Résolution des associés.

14.1 Chaque Associé dispose d'une voix pour chaque Part Sociale qu'il détient.

14.2 Sous réserve des stipulations des Articles 14.3, 14.4 et 14.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, étant entendu que si ce taux n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et la résolution pourra être adoptée à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Les Associés ne peuvent pas changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé quelconque à augmenter sa participation dans la Société autrement que par un vote unanime des Associés.

14.4 Sous réserve des stipulations de l'Article 14.3, toute résolution visant à modifier les présents Statuts (incluant un changement du Siège Social), doit être adoptée à la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social, sous réserve de toute stipulation contraire.

14.5 Une résolution visant à la dissolution de la Société ou à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs doit être adoptée selon les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

14.6 Une assemblée des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer complètement ou en partie aux conditions et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé à ces conditions et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou encore par l'intermédiaire d'un représentant dûment autorisé.

14.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en nommant par écrit (ou par fax, courriel ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

14.8

14.8.1 Si à un instant donné il y a moins de vingt-cinq Associés au sein de la Société, des Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que durant une Assemblée Générale, à condition que chaque Associé reçoive le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter.

14.8.2 La condition de majorité applicable à l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf dispositions contraires de la Loi Luxembourgeoise, aucune condition de quorum ne doit être remplie pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés sont réputées valablement adoptées immédiatement après la réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par télécopieur ou en pièces-jointes de courriel) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 14.8.1 et du présent Article 14.8.2, et ce que tous les associés aient voté ou non.

15. Exercice social.

15.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société débute le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates incluses).

16. Distributions.

16.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent sont prélevés et affectés à la constitution d'une réserve légale conformément à la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut par une résolution des Associés déclarer des dividendes dans le respect des droits respectifs des Associés.

16.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut décider de payer des acomptes sur dividendes à/ aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social si l'état comptable fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne dépassera pas, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, auxquels sont additionnés les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et auxquels sont soustraites les pertes reportées et les sommes allouées à une réserve devant être constituée selon les dispositions de la Loi de 1915 ou des présents Statuts, et que (ii) de telles sommes ainsi distribuées ne correspondant pas aux bénéfices actuellement réalisés pourront être recouvrées auprès des Associés concernés.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de la Loi Luxembourgeoise et aux Articles 14 et 16 des présents Statuts. Si à cet instant la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, selon son bon vouloir, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 une référence à:

- (a) un genre inclut chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne l'exige autrement) le singulier inclut le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, société, compagnie ("corporation") ou toute autre personne morale, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition législative inclut toutes les modifications ultérieures et toute les entrées en vigueur ultérieures (avec ou sans modifications).

18.1.2 les conjugaisons du verbe "inclure" et l'expression "y compris" sont réputées suivies des mots "sans limitation" et on ne saura attribuer à des mots au sens général une signification restrictive en invoquant leur proximité dans le texte avec des mots se rapportant à une classe particulière d'actions, sujets ou choses, ou par des exemples tombant dans le sens mots généraux.

18.1.3 Les titres des Articles de ces Statuts n'affectent pas leur interprétation et leur construction.

18.2 En complément des présents Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant à allouer au capital social
Incline B Aviation Limited Partnership	20.000	USD 20.000,-
Total	20.000	USD 20.000,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (20.000 USD) (qui est entièrement allouée au capital social de la Société), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social souscrit, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- M. Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok (Thaïlande), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Mme. Anne Boelkow, né le 28 août 1980 à Aachen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la requête de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, le texte en anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci/ celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016059703/549.

(160020694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

ID Holdings SA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 203.470.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, Investment Manager, born on 24 October 1960 in Alexandria (Egypt), residing at 4 Streit, 14561 Kifissia, Greece,

here duly represented by Mrs. Samia Chabane, private employee, residing professionally at 11, avenue Emile Reuter L - 2420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which he intends to organize.

Title I. - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "ID HOLDINGS SA" (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city. The address of the Registered Office may be transferred within the boundaries of the municipality of the Registered Office by decision of the Sole Director or in case of plurality of directors by the Board of Directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for

shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros), divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The shares are and will remain in registered form.

During a period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is authorised to increase the share capital in order to bring its initial amount EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros) to EUR 5,000,000 (five million Euros) by issuing 48,500 (forty-eight thousand five hundred) further shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Title III. - Management supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members;

in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders, which will fix his remuneration and for a period not exceeding six years.

Title IV. - Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st July and terminates on the 30 June of the next year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the

first Friday of the month of December at 9 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory disposition

Exceptionally, the accounting year having started at the incorporation of the Company shall end on 30 June 2017. The first annual General Meeting shall be held in 2017.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros).

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

Mr Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, prenamed... 1,500 shares

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder, hereabove-named representing the whole of the subscribed capital, and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at L- 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr. Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, Investment Manager, born on 26 October 1960 in Alexandria (Egypt), residing at 4 Streit, 14561 Kifissia, Greece;

Mr. Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address at 2 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg; and

Mr. Pierre LENTZ, expert comptable, born on April 22nd, 1959 in Luxembourg, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

- 4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:

Mr. Claude SCHMITZ, prenamed.

- 5.- The following has been appointed as statutory auditor:

AUDIEX S.A., with its registered office at 9, rue du Laboratoire L - 1911 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2017.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, acting in her hereabove stated capacity, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le vingt janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, Investment Manager, né le 24 octobre 1960 à Alexandrie (Egypte), demeurant au 4 Streit, 14561 Kifissia, Grèce,

ici représentée par Madame Samia Chabane, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination- Siège social - Objet- durée

Art. 1^{er} . Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "ID HOLDINGS SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant initial de actuel de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) à EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros), par la création et l'émission de 48.500 (quarante-huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes

personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Titre IV. - Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de décembre à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la Société, jusqu'au 30 juin 2017.

La première assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit en 2017.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500 (mille cinq cents Euros).

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, précité...150 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes

1. Le siège social de la société est fixé à L- 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Faidon Theodoros TAMVAKAKIS, Investment Manager, né le 24 octobre 1960 à Alexandrie (Egypte), demeurant au 4 Streit, 14561 Kifissia, Grèce;

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement au 2 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

Mr. Pierre LENTZ, expert-comptable, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Mr Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., avec siège social au 9, rue du Laboratoire L - 1911 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Samia Chabane, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 21 janvier 2016. ILAC / 2016 / 2039. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059717/391.

(160020730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

German Gare Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 203.459.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LSE Invest S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.573,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 16th, 2015;

2) DLD S.à r.l., a société en responsabilité limitée, having its registered office at 48 rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.669,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 13th, 2015; and

3) RMMA S.à r.l., a société en responsabilité limitée, having its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, having a share capital of EUR12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B195.710.

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on December 13th, 2015.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorneys of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 relating to commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "German Care Group S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the Company.

Title II. - Capital, Shares

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a shareholder and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights, they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and comprise of at least one Category A and one Category B manager. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers at least one being a Category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers at least one being a Category A manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers at least one being a Category A manager.

Title IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 11. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole shareholder. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the manager or board of managers, as the case may be. Resolutions shall be validly adopted by the shareholders representing more than seventy-five per cent (75%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

All general meetings of shareholders shall take place in Luxembourg.

Each share carries one vote at all meetings of shareholders.

Any shareholder may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on October 1st of each year and ends on September 30th of the following year.

Art. 13. Each year on September 30th an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the shares of the Company.

The final surplus will be distributed to the shareholders in proportion to their respective participation in the Company.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on September 30th, 2016.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

LSE Invest S.à.r.l.	3,121 shares
DLD S.à.r.l.	3,121 shares
RMMA S.à.r.l.	6,258 shares
Total	12,500 shares

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, as has been certified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organisation, are estimated at approximately one thousand four hundred (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, represented as stated above, and representing the entirety of the subscribed capital adopted the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
- 2) The following persons have been elected as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

Category A Manager:

- a) Mr Pascal Bruzesse, director, born on April 7th, 1966 in Esch sur Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), having his professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;
- b) Mrs Milene Margarida Belém Rolo, director, born on August 13th, 1985 in Samuel/Soure (Portugal), having her professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg; and
- c) Mrs Célia Neves, director, born on February 9th, 1986 in Portugal, having her professional residence at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Category B Manager:

- a) Mr Michael Levy, director, born on March 7th, 1973 in Geneva (Switzerland), having his professional residence at 11, Cours de Rive, CH-1204 Geneva; and
- b) Mr Fabien Wannier, director, born on July 18th, 1977 in Bern (Switzerland), residing at The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, United Arab Emirates.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Follows the German Version

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) LSE Invest S.à.r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxemburg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 194.573,

hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Angestellte, mit beruflicher Adresse in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, auf Grund einer unter Privatschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 16. Dezember 2015, gegebenen Vollmacht;

2) DLD S.à r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48 rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 191.669,

hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, vorgenannt, auf Grund einer unter Privatschrift am 13. Dezember 2015, gegebenen Vollmacht; und

3) RMMA S.à r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 195.710,

hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, vorgenannt, auf Grund einer unter Privatschrift am 13. Dezember 2015, gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch die oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ gezeichnet wurden, mit dieser Urkunde verbunden bleiben sollen, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannten Parteien, vertreten wie oben erwähnt, erklären ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und die folgende Satzung aufzustellen:

Titel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, (hiernach die «Gesetz») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma „German Care Group S.à r.l.“.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen und Unterstützung im Wege von Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise für seine Tochterunternehmen, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland errichten. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen emittieren.

Generell kann die Gesellschaft alle kontrollierenden oder beaufsichtigenden Maßnahmen ergreifen, um jegliche finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen, handelsbezogenen oder industriellen Aktivitäten auszuführen, die es für nützlich und notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile von je ein Euro (1,- EUR).

Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten und die Gläubiger des Gesellschafters können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand, welcher aus mindestens einem Kategorie A und einem Kategorie B Geschäftsführer besteht. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet, wobei wenigstens eine Unterschrift von einem Kategorie A Geschäftsführer stammen muss.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Die Protokolle der Sitzung der Geschäftsführung werden von zwei Geschäftsführern unter der Bedingung, dass einer dieser Geschäftsführer ein Kategorie A Geschäftsführer ist, unterzeichnet. Die Kopien oder die Auszüge solcher Protokolle, die für Gerichtsverfahren oder anderweitig angefertigt werden, werden von zwei Geschäftsführern unter der Bedingung, dass einer dieser Geschäftsführer ein Kategorie A Geschäftsführer ist, unterzeichnet.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative des Geschäftsführers oder des Vorstands. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von (3/4) des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am 30. September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation, Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitest gehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. September 2016.

Zeichnung - Einzahlung

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklären die erschienenen Parteien, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

LSE Invest S.à r.l.	3.121 Anteile
DLD S.à r.l.	3,121 Anteile
RMMA S.à r.l.	<u>6,258 Anteile</u>
Total	12,500 Anteile

Die Anteile wurden vollständig durch Barzahlung eingezahlt, so dass ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was von dem unterzeichnenden Notar, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (1.400,- EUR) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem die Gründung der Gesellschaft verabschiedet wurde, entscheiden die oben erwähnten Gesellschafter, wie folgt:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
- 2) Als Geschäftsführer (gérants) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer werden folgende Personen ernannt:

Kategorie A Geschäftsführer:

a) Herr Pascal Bruzesse, Geschäftsführer, geboren am 7. April 1966 in Esch sur Alzette (Großherzogtum Luxemburg), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg;

b) Frau Milene Margarida Belém Rolo, Geschäftsführer, geboren am 13. August 1985 in Samuel/Soure (Portugal), mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg; und

c) Frau Célia Neves, Geschäftsführer, geboren am 9. Februar 1986 in Portugal, mit beruflicher Adresse in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

Kategorie B Geschäftsführer:

a) Herr Michael Levy, Geschäftsführer, geboren am 7. März 1973 in Genf (Schweiz), mit beruflicher Adresse in 11, Cours de Rive, CH-1204 Genf; und

b) Herr Fabien Wannier, Geschäftsführer, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz) mit Wohnsitz in The Address, Downtown Dubai, P.O. Box 123234, Apt nr. 2008, Dubai, Vereinigte Arabische Emirate.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der oben erschienenen Parteien die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Version verfasst ist, und dass auf Hinweis derselben erschienenen Parteien im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version maßgebend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem anwesenden Bevollmächtigten, welche dem unterzeichnenden Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigten zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30085. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016059645/362.

(160020527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Galique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.637.

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GALIQUE S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 138637, ayant son siège social au 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 Mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 11 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur toutes les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.-EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessous reproduit.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation des Actionnaires aux formalités de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire;

2. Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent dix-neuf mille Euros (EUR 519.000,-) pour le porter de son montant de trente un mille Euros (EUR 31.000,-) à un montant de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-), avec émission de cinquante et un mille neuf cents (51.900.) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune;

3. Souscription et libération par (i) l'ancien actionnaire unique Monsieur Bertrand MICHAUD, né à Paris (France), le 21 Novembre 1961, résidant à Bridel (Luxembourg), L-8157, 7 rue Henry Thill, à concurrence de mille-neuf-cent 1,900.- actions nouvelles, d'une valeur de dix Euro chacune (EUR 10.-), en partie par un versement en espèces de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-) et en partie par un apport autre qu'en numéraire, savoir une créance, d'un montant de dix-sept-mille-cinq-cent Euro (17,500.- EUR); et

(ii) par un nouvel actionnaire Monsieur Ali Ahmad Abdulla Alnajjar, né à Sharjah (UAE), le premier mai 1955 et résidant in Dubai (UAE), P.O. Box 24030, pour les cinquante-mille (50.000) actions restantes, d'une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10.-) à libérer par un apport autre qu'en numéraire, savoir une créance, d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000.-) réalisée en deux versements par SANADA LTD une société associée avec l'actionnaire même, constituée et régie par la Loi des UAE, enregistrée au Registre des Sociétés de Dubaï avec le numéro IC20140165, ayant siège social à Scheikh Zayed Road, 2nd Floor, Office 201 PO Vox 185343, Dubaï, United Arabes Emirats.

4. Constatation du fait que le capital autorisé est expiré depuis le 6 mai 2013 et suppression des paragraphes y afférent à l'article 5 des statuts;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Transfert du siège social au 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l' Actionnaire se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d' montant de cinq cent dix-neuf mille Euros (EUR 519.000.-) pour le porter de son montant de trente un mille Euros (EUR 31000.-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune à un montant de cinq cent cinquante mille Euros (550,000.00 EUR), avec émission de cinquante et un mille neuf cents (51.900) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits des actions émises.

Souscription et libération

L'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite et libérée comme suit:

- mille neuf cents 1,900 actions nouvelles, d'une valeur de dix Euro chacune (EUR 10.-), pour un montant de dix-neuf mille Euro (EUR 19.000.-), sont souscrites, par l'actionnaire Monsieur Bertrand MICHAUD, né à Paris (France), le 21 Novembre 1961, résidant à Bridel (Luxembourg), L-8157, 7 rue Henry Thill, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre, partiellement libérées par un apport en espèces de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-) et partiellement par un apport autre qu'en numéraire, savoir une créance, d'un montant de dix-sept mille cinq cents Euros (17,500.- EUR); et

- cinquante mille (50.000) actions restantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, d'un montant de cinq cents mille Euros (EUR 500.000.-) sont souscrites et entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire, savoir une créance, d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000.-) réalisée en deux versements par SANADA LTD une société associée avec l'actionnaire même, constituée et régie par la Loi des UAE, enregistrée au Registre des Sociétés de Dubaï avec le numéro IC20140165, ayant siège social à Scheikh Zayed Road, 2nd Floor, Office 201 PO Vox 185343, Dubaï, United Arabes Emirats, par Monsieur Ali Ahmad Abdulla Alnajjar, né à Sharjah (UAE), le premier mai 1955 et résidant in Dubaï (UAE), P.O. Box 24030, et, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2015.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

La libération en espèces des cent cinquante (150) actions nouvelles émises de ladite augmentation, a été prouvée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les cinquante et un mille sept cent cinquante (51.750) actions restantes de ladite augmentation de capital ont été entièrement libérées par un apport autre qu'en numéraire.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, l'apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport d'un reviseur d'entreprises agréé qui a été dûment signé par C-CLERC S.A. Numéro immatriculation B 200724 Siège social: 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, émis en date du 30 décembre 2015 et ses conclusions déclarent que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspondrait pas à au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport mentionné restera attaché au présent acte et sera déposé avec celui-ci aux autorités compétentes. Les actionnaires de la Société, représentés comme indiqué ci-dessus, approuvent le rapport du réviseur indépendant sur les apports en nature.

Quatrième résolution

En outre, l'Assemblée constate que le capital autorisé de la Société est expiré depuis le 6 mai 2013 et en conséquence décide de supprimer les paragraphes y afférent à l'article 5 des statuts de la Société. Il est également décidé de mettre l'article 5 des statuts de la Société en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relatives aux actions au porteur.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000,-) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Les actions sont nominatives, au porteur, au choix de(s) l'actionnaire(s).

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par l'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration informeront les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de quinze (15) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la Loi.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/605. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016059659/137.

(160020786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.907.277,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 202.681.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before US, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

(i) UPEL, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, NC 27104, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 2760946 (“UPEL” or the “Contributor”),

hereby represented by Mr. Matthieu Bernhard, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 29 December 2015;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 367201 (“Confecciones”),

hereby represented by Mr. Matthieu Bernhard, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 29 December 2015; and

(iii) HBI International, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under file number 4104877 (“HBI International”, and together with UPEL and Confecciones, the “Shareholders” and each a “Shareholder”),

hereby represented by Mr. Matthieu Bernhard, juriste, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 29 December 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That Confecciones, UPEL and HBI International are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 28 December 2015, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company;

(ii) That the Contributor is the sole legal and beneficial owner of ten million five hundred forty-nine thousand eight hundred sixty-two (10,549,862) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the “Shares”) in the share capital of MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.082 (“MFB International”);

(iii) That, as payment in full for thirteen million eight hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven (13,887,277) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company (the “New Shares”), Contributor wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind to the Company consisting of nine hundred twenty-five thousand eight hundred nineteen (925,819) shares out of the Shares (the “Contributed Shares”);

(iv) That the Company wishes to accept the Contributed Shares in consideration for the issuance of the New Shares; and

(v) That the Shareholders have waived any prior convening notice right and have therefore adopted unanimously the following resolutions.

First resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of thirteen million eight hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars (USD 13,887,277) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States

dollars (USD 20,000.-) to thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars (USD 13,907,277) by the issue of the New Shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Contributed Shares (the “Contribution”).

Second resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Confecciones, HBI International and the Contributor, duly represented by Mr. Matthieu Bernhard, before named, and the Contributor declared to subscribe all the New Shares in consideration for the Contributed Shares.

Description of the contributions

The total aggregate fair value of the Contributed Shares is USD 13,887,277 (thirteen million eight hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars).

The value of the Contributed Shares has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated 30 December 2015. Such valuation has been accepted through a statement on contribution value issued by the Company's managers and dated as of 30 December 2015.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Confecciones El Pedregal Inc.: two thousand nine hundred eighty-six (2,986) ordinary shares;
 - UPEL, Inc.: thirteen million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred sixty-six (13,898,966) ordinary shares;
- and
- HBI International, LLC: five thousand three hundred twenty-five (5,325) ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then read as follows:

- “ **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars (USD 13,907,277) divided into thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-seven (13,907,277) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully subscribed and paid up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at around five thousand seven hundred euros (EUR 5,700.).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Bertrange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, know to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

ONT COMPARU:

(i) UPEL, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27104, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 2760946 («UPEL» ou l'«Apporteur»),

ici représentée par Monsieur Matthieu Bernhard, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 29 décembre 2015, à lui délivrée;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 367201 («Confecciones»),

ici représentée par Monsieur Matthieu Bernhard, pré-désigné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 29 décembre 2015, à lui délivrée; et

(iii) HBI International, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 4104877 («HBI International») et ensemble avec UPEL et Confecciones les «Associées» et individuellement une «Associée»),

ici représentée par Monsieur Matthieu Bernhard, pré-désigné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 29 décembre 2015, à lui délivrée;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que Confecciones, UPEL et HBI International sont les associées actuelles détenant l'ensemble des parts sociales de la société Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-mille dollars américains (20.000,- USD), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné du 28 décembre 2015 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

(ii) Que l'Apporteur est le seul détenteur légal et économique de dix millions cinq cent quarante-neuf mille huit cent soixante-deux (10.549.862) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune (les «Parts») dans le capital social de MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.082 («MFB International»);

(iii) Que pour la libération de la totalité de treize millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-sept (13.887.277) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts»), l'Apporteur souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature à la Société consistant en neuf cent vingt cinq mille huit cent dix neuf (925.819) parts sociales sur le nombre total des Parts (les «Parts Apportées»);

(iv) Que la Société désire accepter les Parts Apportées contre l'émission des Nouvelles Parts; et

(v) Que les Associées ont renoncé à tout droit de convocation préalable et ont partant adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de treize millions huit cent quatre vingt sept mille deux cent soixante dix sept dollars américains (13.887.277 USD) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000 USD) à treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante-dix-sept dollars américains (13.907.277 USD) par l'émission des Nouvelles Parts, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur des Parts Apportées à la Société (l'«Apport»).

Deuxième résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts par un apport en nature des Parts Apportées.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite Confecciones, HBI International et l'Apporteur, dûment représentés par M. Matthieu Bernhard, pré-désigné, et l'Apporteur déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts en contrepartie de l'apport des Parts Apportées.

Description de l'apport

La valeur d'ensemble totale des Parts Apportées s'élève à treize millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-sept dollars américains (13.887.277 USD).

La valeur des Parts Apportées a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 30 décembre 2015. Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 30 décembre 2015.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Confecciones El Pedregal Inc.: deux mille neuf cent quatre-vingt-six (2.986) parts sociales ordinaires.
- UPEL, Inc.: treize millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six (13.898.966) parts sociales ordinaires; et
- HBI International, LLC: cinq mille trois cent vingt-cinq (5.325) parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, IL EST UNANIME-MENT DECIDE de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Article 7. Le capital social souscrit est fixé à treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante-dix-sept dollars américains (13.907.277 USD) représenté par treize millions neuf cent sept mille deux cent soixante-dix-sept (13.907.277) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ cinq mille sept cents euros (5.700 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Bernhard, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/210. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059674/200.

(160019950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.736.527,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 202.681.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first day of December.

Before US, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

(i) Confecciones El Pedregal Inc., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 367201 ("Confecciones" or the "Contributor 1"),

hereby represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 30 December 2015;

(ii) HBI International, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under file number 4104877 (“HBI International” or the “Contributor 2” and together with Contributor 1 hereafter referred to as the “Contributors”),

hereby represented by Mrs. Khadigea Klingele, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 30 December 2015;

(iii) UPEL, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, NC 27104, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 2760946 (“UPEL” and together with Confecciones and HBI International hereafter referred to as the “Shareholders” and each a “Shareholder”),

hereby represented by Mrs. Khadigea Klingele, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal dated on 30 December 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That Confecciones, UPEL and HBI International are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a current share capital of thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars (USD 13,907,277.-), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 28 December 2015, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated 30 December 2015, in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

(ii) That Contributor 1 is the sole legal and beneficial owner of 139,620 (one hundred thirty nine thousand six hundred twenty) shares (the “Contributed Shares 1”) in the share capital of MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.082 (“MFB International”);

(iii) That Contributor 2 is the sole legal and beneficial owner 248,997 (two hundred forty eight thousand nine hundred ninety-seven) shares (the “Contributed Shares 2”) and together with the Contributed Shares 1 the “Contributed Shares”) in the share capital of MFB International;

(iv) That, as payment in full for 2,094,296 (two million ninety-four thousand two hundred ninety-six) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company (the “New Shares 1”), Contributor 1 wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind to the Company consisting of the Contributed Shares 1;

(v) That, as payment in full for 3,734,954 (three million seven hundred thirty-four thousand nine hundred fifty-four) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company (the “New Shares 2” and together with the New Shares 1 the “New Shares”), Contributor 2 wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind to the Company consisting of the Contributed Shares 2;

(vi) That the Company wishes to accept the Contributed Shares in consideration for the issuance of the New Shares to Contributor 1 and Contributor 2; and

(vii) That the Shareholders have unanimously waived any prior convening notice right and have unanimously adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred twenty-nine thousand two hundred fifty United States dollars (USD 5,829,250) so as to raise it from its current amount of thirteen million nine hundred seven thousand two hundred seventy-seven United States dollars (USD 13,907,277.-) to nineteen million seven hundred thirty six thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD 19,736,527) by the issue of the New Shares, all of which to be fully paid up through contributions in kind by the Contributors to the Company consisting of the Contributed Shares (the “Contribution”).

Second resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Contributors of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened UPEL, the Contributor 1 and the Contributor 2, all here duly represented by Mrs. Khadigea Klingele, before named and the Contributor 1 declared to subscribe all the New Shares 1 in consideration for the Contributed Shares 1 and the Contributor 2 declared to subscribe all the New Shares 2 in consideration for the Contributed Shares 2 and all this was approved by UPEL, Contributor 1 as shareholder of the Company and Contributor 2 as shareholder of the Company.

Description of the contributions

(i) The total aggregate value of the Contributed Shares 1 is USD 2,094,296 (two million ninety-four thousand two hundred ninety-six United States dollars).

The value of the Contributed Shares 1 has been approved by a certificate of valuation issued by Contributor 1 dated 31 December 2015 (the "Certificate of Value 1"). Such valuation has been accepted through a statement on contribution value issued by the Company's managers and dated 31 December 2015 (the "Statement of Value").

(ii) The total aggregate value of the Contributed Shares 2 is USD 3,734,954 (three million seven hundred thirty-four thousand nine hundred fifty-four United States dollars).

The value of the Contributed Shares 2 has been approved by a certificate of valuation issued by Contributor 2 dated 31 December 2015 (the "Certificate of Value 2"). Such valuation has been accepted through the aforesaid Statement of Value issued by the Company's managers and dated 31 December 2015.

Evidence of the contribution's existence

Proofs of the Contribution's existence have been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contributions having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- Confecciones El Pedregal Inc.: two million seventy-nine thousand two hundred eighty-two (2,097,282) ordinary shares;
 - UPEL, Inc.: thirteen million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred sixty-six (13,898,966) ordinary shares;
- and
- HBI International, LLC: three million seven hundred forty thousand two hundred seventy-nine (3,740,279) ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then read as follows:

- " **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at nineteen million seven hundred thirty-six thousand five hundred twenty-seven United States dollars (USD 19,736,527) divided into nineteen million seven hundred thirty-six thousand five hundred twenty-seven (19,736,527) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all of which are fully subscribed and paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at around three thousand euros (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

ONT COMPARU:

(i) Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 367201 («Confecciones» ou l'«Apporteur 1»),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 30 décembre 2015, à elle délivrée;

(ii) HBI International, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 4104877 («HBI International») ou l'«Apporteur 2» et ensemble avec l'Apporteur 1 les «Apporteurs»),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, pré-désignée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 30 décembre 2015, à elle délivrée;

(iii) UPEL, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27104, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 2760946 («UPEL») et ensemble avec Confecciones et HBI International les «Associées» et individuellement une «Associée»),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, pré-désignée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 30 décembre 2015, à elle délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que Confecciones, UPEL et HBI International sont les associées actuelles détenant l'ensemble des parts sociales de la société Hanes Global Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant actuellement un capital social de treize millions neuf-cent-sept mille deux-cent-soixante-dix-sept dollars américains (13.907.277.-USD), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné du 28 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

(ii) Que l'Apporteur 1 est le seul détenteur légal et économique de cent-trente-neuf mille six-cent-vingt (139.620) parts sociales (les «Parts Apportées 1») dans le capital social de MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.082 («MFB International»);

(iii) Que l'Apporteur 2 est le seul détenteur légal et économique de deux cent quarante huit mille neuf-cent-quatre-vingt-dix-sept (248.997) parts sociales (les «Parts Apportées 2») et ensemble avec les Parts Apportées 1 les «Parts Apportées») dans le capital social de MFB International

(iv) Que pour la libération de la totalité de deux millions quatre vingt quatorze mille deux-cent-quatre-vingt-seize (2.094.296) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts 1»), l'Apporteur 1 souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature des Parts Apportées 1;

(v) Que pour la libération de la totalité de trois millions sept-cent-trente-quatre mille neuf-cent-cinquante-quatre (3.734.954) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts 2») et ensemble avec les Nouvelles Parts 1 les «Nouvelles Parts»), l'Apporteur 2 souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature des Parts Apportées 2;

(vi) Que la Société désire accepter les Parts Apportées contre l'émission des Nouvelles Parts à l'Apporteur 1 et à l'Apporteur 2; et

(vii) Que les Associées ont unanimement renoncé à tout droit de convocation préalable et ont partant adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant cinq millions huit-cent-vingt-neuf mille deux-cent-cinquante dollars américains (5.829.250 USD) afin de le porter de son montant actuel de treize millions neuf-cent-sept mille deux-cent-soixante-dix-sept dollars américains (13.907.277 USD) à dix-neuf millions sept-cent-trente-six mille cinq-cent-vingt-sept dollars américains (19.736.527 USD) par l'émission des Nouvelles Parts, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature des Apporteurs des Parts Apportées (l'«Apport»).

Deuxième résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts par un apport en nature des Parts Apportées.

Intervention des Apporteurs - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite UPEL, l'Apporteur 1 et l'Apporteur 2, tous dûment ici représentés par Madame Khadigea Klingele, pré-désignée et l'Apporteur 1 déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts 1 en contrepartie de l'apport des Parts Apportées 1 et l'Apporteur 2 déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts 2 en contrepartie de l'apport des Parts Apportées 2, cela ayant été approuvé par UPEL et par l'Apporteur 1 en qualité d'associée de la Société et par l'Apporteur 2 en qualité d'associée de la Société.

Description des apports

(i) La valeur d'ensemble totale des Parts Apportées 1 s'élève à deux millions quatre-vingt-quatorze mille deux-cent-quatre-vingt-seize dollars américains (2.094.296 USD).

La valeur des Parts Apportées 1 a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur 1 et daté du 31 décembre 2015 (le «Certificat de Valeur 1»). Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 31 décembre 2015 (la «Déclaration de Valeur de l'Apport»).

(ii) La valeur d'ensemble totale des Parts Apportées 2 s'élève à trois millions sept-cent-trente-quatre mille neuf-cent-cinquante-quatre dollars américains (3.734.954 USD).

La valeur des Parts Apportées 2 a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur 2 et daté du 31 décembre 2015 (le «Certificat de Valeur 2»). Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à la Déclaration de Valeur de l'Apport datée du 31 Décembre 2015.

Preuve de l'existence des apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Confecciones El Pedregal Inc.: deux millions quatre-vingt-dix-sept mille deux-cent-quatre-vingt-deux (2.097.282) parts sociales ordinaires;
- UPEL, Inc.: treize millions huit-cent-quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent-soixante-six (13.898.966) parts sociales ordinaires; et
- HBI International, LLC: trois millions sept-cent-quarante mille deux-cent-soixante-dix-neuf (3.740.279) parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, IL EST UNANIMEMENT DECIDE de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf millions sept-cent trente-six mille cinq-cent-vingt-sept dollars américains (19.736.527 USD) représenté dix-neuf millions sept-cent-trente-six mille cinq-cent-vingt-sept (19.736.527) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ trois mille euros (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Bernhard, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/215. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059675/228.

(160019950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Cla Investissemnt, Société Civile Particulière.

Capital social: EUR 5.000,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Mékenheck.

R.C.S. Luxembourg E 5.837.

— STATUTS

L'an deux mille seize,

Le 27 janvier

Ont comparu:

1. Madame Céline ARCHES, épouse ARNAUD, de nationalité française, née le 23/01/1979 à WOIPPY, résidant F-57950 Montigny-les-Metz, 12, rue Françoise Geneviève Pichard.

2. Monsieur Laurent ARNAUD, de nationalité française, né le 26/11/1969 à CHATENAY-MALABRY, résidant F-57950 Montigny-les-Metz, 12, rue Françoise Geneviève Pichard.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une Société civile particulière qu'ils constituent entre eux:

I. Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit pourvu que la nature civile des activités demeure, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la participation à toutes sociétés, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre matière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies.

La société peut en outre faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet, tant qu'elles conservent un caractère civil.

Art. 2. La Société prend la dénomination de CLA INVESTISSEMENT.

Art. 3. Le siège social est établi à L-3321 BERCHEM, 32 rue Mékenheck.

Par ailleurs, ce siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de chaque année avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à son ou ses coassocié(s).

Dans cette hypothèse, les associés restants auront jusqu'à la fin de l'exercice concerné un droit optionnel de rachat préférentiel, en proportion de leurs parts respectives (hormis celles de l'associé sortant) à défaut d'autre répartition décidée d'un commun accord entre les associés restants, des parts de l'associé sortant, sans préjudice de ce qui est stipulé à l'article 6, 2^{ème} alinéa des présents statuts. A défaut d'exercice de ce droit par les associés restants, la Société sera dissoute.

S'il n'y a que deux associés, la dénonciation du contrat de Société par l'un d'eux, conformément aux stipulations ci-dessus, entraîne la dissolution de la Société, à moins qu'une autre personne physique ou morale agréée par l'associé restant adhère à la Société avant la fin de l'exercice concerné, l'associé sortant s'obligeant dès lors à céder ses parts à ce nouvel associé et, le cas échéant à l'associé restant, suivant répartition de commun accord entre ceux-ci.

Les éléments du compte de gestion serviront de base pour la détermination de la valeur, le cas échéant à fixer par voie d'expertise, des parts à céder.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à cinq mille euros (5 000 €) divisé en cent (100) parts sociales de cinquante euros (50 €) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve des stipulations qui suivent.

En cas d'intention de cession d'un associé, et sans préjudice de ce qui est stipulé à l'article 4 des présents statuts en cas de sortie d'un associé tant qu'il n'y a que deux associés, les parts sociales doivent être offertes prioritairement et préalablement aux autres associés au prorata de leurs parts hormis celles de l'associé cédant. En cas de non-acceptation de l'offre après un mois par ces autres associés, le cédant est libre d'offrir ses parts à des non-associés. Dans ce cas, les parts ne peuvent être transmises à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre, au prorata de leurs parts hormis celles du cédant, les parts à céder moyennant paiement de leur valeur, le cas échéant à fixer par voie d'expertise, sur base des éléments du compte de gestion.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la Société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

A l'égard des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, le Gérant essaiera dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale suivent la part sociale dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale des associés.

III. Gestion de la société

Art. 9. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants, dont le ou les premiers sont désignés exceptionnellement par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire, nommé(s) et révocable(s), par l'assemblée générale des associés, qui fixe ses(leurs) pouvoirs, sa (leurs) rémunération(s) et la durée de ses (leurs) fonctions.

Le gérant ou les gérants représente(nt) la Société tant judiciairement qu'extra-judiciairement. Il engage la Société sous leur seule signature individuelle.

IV. Assemblée générale

Art. 10. Les associés se réunissent en assemblée générale au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, toutes les fois que les affaires de la Société ou l'un des associés le requiert.

Art. 11. Les convocations aux assemblées sont faites par le Gérant au moyen de lettres recommandées adressées - sauf urgence - quinze jours au moins à l'avance aux associés, avec indication de l'ordre du jour de la réunion.

L'assemblée pourra se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 12. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire.

Toutes les décisions des associés sont prises à la majorité des voix des associés présents et représentés, sauf stipulation contraire aux présents statuts. Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire annuelle se prononce sur l'approbation du rapport du Gérant sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur l'approbation des comptes annuels de la Société.

Elle statue sur l'autorisation de tous actes excédant les pouvoirs du Gérant.

Art. 14. L'assemblée générale statuera à l'unanimité de tous les associés sur les propositions de modifications des dispositions des statuts ayant trait à la nationalité, à l'objet, au capital social et aux parts sociales, à la durée et à la dissolution de la Société, aux engagements des associés et à l'agrément de nouveaux associés. Elle statuera à la majorité sur les propositions de modification de toutes les autres dispositions des statuts.

V. Dispositions générales

Art. 15. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la Société et un ou plusieurs associé(s) ou ayant(s) droit d'associé(s) au sujet des affaires sociales sont soumises aux juridictions compétentes de Luxembourg. A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la Société. A défaut de pareille élection de domicile, toutes assignations et significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 applicables aux sociétés civiles, et les modifications ultérieures apportées à ces articles et dispositions trouvent leur application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé aux présents statuts.

Art. 17. Un règlement général peut être établi pour compléter les présents statuts et a force de loi entre les associés. Ce règlement est adopté et modifié à la majorité sauf pour les matières requérant l'unanimité conformément à l'article 14 des statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les parts sociales représentant l'intégralité du fonds social, comme suit:

1) Madame Céline ARCHES, épouse ARNAUD, 50 parts sociales

2) Monsieur Laurent ARNAUD, 50 parts sociales

Total:

Le capital social de cinq mille euros (5 000 €) a été mis à la disposition de la Société en numéraire, ainsi que les sociétaires le reconnaissent.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Céline ARCHES, épouse ARNAUD, de nationalité française, née le 23/01/1979 à WOIPPY, résidant F-57950 Montigny-les-Metz, 12, rue Françoise Geneviève Pichard

- Monsieur Laurent ARNAUD, de nationalité française, né le 26/11/1969 à CHATENAYMALABRY, résidant F-57950 Montigny-les-Metz, 12, rue Françoise Geneviève Pichard,

Les Gérants ont les pouvoirs de gestion les plus étendus, conformément aux statuts de la Société. Chacun des gérants a pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

II. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-3321 BERCHEM, 32 rue Mékenheck, sans préjudice du droit des Gérants de transférer ultérieurement l'adresse de ce siège social endéans les limites de la commune de BERCHEM.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède le présent procès-verbal est dressé et signé par les associés comparants.

Rédigé en trois exemplaires originaux, dont deux exemplaires pour les associés qui reconnaissent chacun avoir reçu un exemplaire et le troisième pour être déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Berchem, date qu'en tête.

Signé: C. ARCHES; L. ARNAUD.

Référence de publication: 2016059504/133.

(160020573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Luxheaven Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.778.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 13 janvier 2016 que:

1. La démission Madame Christelle MATHIEU, administrateur de la Société, a été acceptée et ce, avec effet immédiat.

2. La démission de Madame Katia CAMBON, administrateur de la Société a été acceptée et ce, avec effet immédiat.

3. La démission de Madame Sandrine BISARO, administrateur de la Société a été acceptée et ce, avec effet immédiat.

4. Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Patrick MOINET, née le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Monsieur Gilles DEPIENNE, né le 2 janvier 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L -2522 Luxembourg

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056843/23.

(160016771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.
